



Responsable technique en assainissement des eaux

Vous participez à la bonne application des lois fédérales et cantonales sur la protection des eaux, en vue de protéger cette ressource précieuse de toute pollution issue de l'activité humaine.

La loi sur les eaux de l'Etat de Genève fixe des objectifs élevés en matière de protection des cours d'eau et des eaux souterraines. Elle impose que l'évacuation et le traitement des eaux dans les zones urbanisées soient assurés par un système d'assainissement de qualité. Ce dernier vise à protéger la population et les milieux naturels des risques sanitaires liés aux eaux polluées et à obtenir une gestion optimale des eaux pluviales. Vous participez à cette mission essentielle de protection des eaux, de l'environnement et des populations en vous assurant que les installations d'évacuation sur les bien-fonds privés sont conformes à la réglementation en vigueur.

Etes-vous le talent dont nous avons besoin ?

Vous savez que la gestion rigoureuse du traitement et de l'évacuation des eaux est indispensable à la protection de la santé et des milieux naturels. Vous voulez agir pour prévenir toute pollution d'une ressource indispensable à la vie. Vous connaissez les dispositions légales et les meilleures pratiques liées à la séparation des eaux sur les bien-fonds privés. Votre expertise vous permet de constater des défauts sur des installations existantes et de conseiller les propriétaires et leurs mandataires sur les mises en conformité nécessaires. Vous appréciez un métier qui se déroule en partie à l'extérieur.

Type de contrat

Durée indéterminée

Taux d'activité

80 % - 100 %

Entrée en fonction

01.01.2024

Conditions salariales

Classe 16

Lieu de travail

Office cantonal de l'eau
Rue David Dufour 1-5
1205 Genève



Votre activité

- Vous procédez ou faites procéder à des contrôles d'installation sur des biens-fonds privés et vous analysez les résultats.
- Vous établissez les certificats de conformité ou rédigez des décisions de mise en conformité.
- Vous conseillez les propriétaires et leurs mandataires sur les installations d'évacuation des eaux lors de la conception de projets ou de mise en conformité selon les normes en vigueur.
- Vous assurez le suivi des dossiers en lien avec les délais accordés.
- Vous supervisez la gestion des pollutions des eaux par des installations privées et instruisez les contentieux sur le plan administratif.

Vos connaissances

- Vous êtes titulaire d'un bachelors en génie civil ou ingénierie de l'environnement.
- Vous disposez d'une expérience de 5 ans au minimum dans le domaine de l'évacuation des eaux.
- Vous connaissez parfaitement la norme N 592 000 relative à l'évacuation des eaux des biens-fonds.
- Vous avez suivi, dans l'idéal, la formation VSA de spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds.

Vos avantages

Vous intégrez une administration dont les valeurs essentielles sont le service public, le respect, l'intégrité, l'impartialité et la disponibilité et où l'égalité entre genres est garantie.

Vous profitez de prestations sociales de qualité, développez des compétences grâce à une offre en formation continue, et bénéficiez de possibilités d'évolution au sein du Département du territoire et de l'administration cantonale.



Intéressé-e ? Soumettez votre candidature sans attendre.

Formulaire de postulation →